

Massage relaxant: formation de base



32 h



520,00 €

Public

Personnes ne possédant pas les bases du massage et souhaitant se lancer dans cette activité.

Prérequis

Il est conseillé d'avoir suivi le module d'introduction à l'anatomie ou d'avoir les compétences équivalentes.

Formation théorique en massage - Approche et connaissance du corps humain (Anatomie, physiologie et applications pratiques) (<https://www.formation-continue.be/product/3201>)

Objectifs

Cette formation au massage relaxant du corps vous permettra d'acquérir les techniques essentielles pour offrir un massage de bien-être complet, visant à détendre et revitaliser vos clients. Vous apprendrez les gestes fondamentaux (effleurage, pétrissage, friction) et les principes de relaxation physique et mentale. L'accent sera mis sur la maîtrise des postures du masseur, la gestion de l'énergie, ainsi que sur la création d'un environnement propice à la détente.

En complément, un module dédié à l'installation en tant que masseur professionnel vous guidera dans les démarches administratives, le choix du statut juridique, la gestion de l'agenda, la relation client, et la promotion de vos services, la communication ...

- Posture et ergonomie du masseur
- Aménagement de l'espace et préparation du massage
- Relations client et gestion des attentes
- Installation en tant que masseur professionnel
- Les bases et techniques fondamentales du massage relaxant
- Exercices pratiques

Lors de la formation, l'accent sera essentiellement mis sur la pratique. Vous travaillerez en binôme et vous vous exercerez à masser entre vous. Un syllabus reprenant les explications vous sera transmis.

Informations pratiques

- > **Droit d'inscription**
520,00 €

> **Horaires**

📍 **Verviers**

- > Du 16 novembre 2026 au 18 janvier 2027
De 17h30 à 21h30

📍 **Liège**

- > Du 3 octobre 2026 au 5 décembre 2026
De 9h à 13h

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)